

- ▶ VOTRE SCOLARITÉ
- ▶ REMUNERATIONS
- ▶ CARRIERE
- ▶ PRESTATIONS

# ENFiP 2014/2015

## Contrôleurs



### L'heure de votre scolarité a sonné

Le Syndicat national **FORCE OUVRIÈRE** des Finances Publiques tient à vous souhaiter la bienvenue à l'ENFiP qui forme les agents de la catégorie A, B et C de la Direction Générale des Finances Publiques.

**F.O.-DGFIP** vous accompagnera tout au long de votre scolarité de 7 mois et surtout au moment d'établir vos demandes d'affectation à la fin de l'année.

La scolarité a profondément évolué en 2012 avec la mise en place de la première scolarité unifiée. Cette année de nouveaux changements sont apportés (positionnement des épreuves, des stages...)

**F.O.-DGFIP** vous informera lors des HMI (Heures mensuelles d'informations) des grandes phases qui ponctueront votre scolarité. Il est important d'y participer.

Vous pourrez y faire part de vos préoccupations, des problèmes rencontrés dans votre scolarité et nous pourrions vous répondre et vous aider.

S'agissant de votre quotidien à l'ENFiP, c'est le **Conseil de promotion** qui est consulté sur l'organisation de la scolarité. Vous aurez à élire vos représentants le **19 novembre** prochain **F.O.-DGFIP** y présentera des candi-

**dates représentant les stagiaires des établissements de Lyon, Noisy et Clermont.**



Aujourd'hui, ce sont les aspects de cette année de formation professionnelle qui vous préoccupent. A commencer par la vie de tous les jours à l'ENFiP : les horaires, les «colles», les congés, etc.. Mais aussi les enjeux de cette scolarité : la titularisation, le classement, les affectations et au-delà, les possibilités de mutations et de promotion.

C'est pourquoi les militants **F.O.-DGFIP** vous éclaireront sur tous ces points, à l'occasion de réunions organisées chaque mois lors des HMI et ceci tout au long de votre scolarité.

Dans l'immédiat, nous vous souhaitons une bonne installation et une excellente rentrée, bon courage dans l'attente de vous rencontrer.

**BONNE SCOLARITÉ !**

L'équipe **F.O.-DGFIP** est présente pour t'accueillir et te renseigner

#### à NOISY:

Philippe CINQ :  
01 47 70 52 01  
philippe.cinq@fo-dgfip.fr

Corinne ANGLADE  
01 47 70 54 35  
corinne.anglade@fo-dgfip.fr

#### à LYON :

Yves RAICHL : 04.72.40.77.12  
fo.drif69@dgfip.finances.gouv.fr

Jean-Luc PELLETIER  
jean-luc.pelletier@dgfip.finances.gouv.fr

#### à CLERMONT :

Pascaline KERHOAS : 06.60.15.29.16  
pascaline.kerhoas@dgfip.finances.gouv.fr

Alors, si vous connaissez déjà **F.O.-DGFIP**, venez vite nous voir, vous présenter.

Si vous n'avez pas encore franchi le cap, c'est le moment. Prenez contact avec nous.

### VOTRE CLÉ USB F.O.-DGFIP



### DISTRIBUTION DÈS LA RENTRÉE

#### HMI **F.O.-DGFIP**

Noisy :  
Mercredi 15 octobre

Lyon et Clermont :  
Jeudi 16 octobre

**Consultez vos planning !**

#### **VENEZ NOMBREUX**

Un droit qu'on exerce pas est un droit qui disparaît !

## La formation des contrôleurs stagiaires de la promotion 2014/2015 comporte :

- ▶ un cycle d'enseignement théorique d'une durée de sept mois consécutifs à l'ENFiP, dont un **stage de découverte** dans les services d'**1 semaine** du lundi 24 au vendredi 28 novembre 2013
- ▶ Fin de la scolarité le jeudi 30 avril 2014 ;
- ▶ **1 stage d'application** dans les services du mois de mai jusqu'à fin août 2015
- ▶ **1 stage premier métier** dans la direction d'affectation avec des retours en établissements ou en centre de formation (CIF/ACIF) en septembre 2015.

## La formation théorique

### L'ORGANISATION

Sont scolarisés à **Noisy**, à **Lyon** ou, à **Clermont** les contrôleurs stagiaires généralistes, à l'école de **Toulouse**, les stagiaires **Cadastre** et **Informa-tique**.

Les contrôleurs stagiaires s'installent à l'école le Mercredi **1er octobre 2014** par un accueil et les cours commencent dès le lendemain pour se terminer le **30 avril 2015**.

#### Établissement de LYON

Du lundi au jeudi : 8h30 - 11h45 et 13h15 - 16h30 (pauses incluses) pour une partie de la promotion.  
9h15-12h30 et 14h-17h15 pour l'autre partie de la promotion une semaine sur deux.  
Le vendredi : 8h30-11h45

#### Établissement de Noisy:

De manière générale, les horaires seront les suivants :  
8h45-12h00 et 13h15-16h30  
9h00-12h15 et 13h30-16h45

#### Établissement de CLERMONT

Du lundi au jeudi : 8h30 - 11h45 et 13h30 - 16h45 (pauses incluses).  
Le vendredi : 8h30-11h30

#### Demi-journées libres :

Certaines demi-journées seront libres de cours :

- ▶ Le mardi après-midi pour permettre la réalisation de travaux personnels, l'organisation de séances de soutien pour les stagiaires qui en auraient besoin ou la participation à des activités culturelles ou sportives.

- ▶ Le vendredi après-midi pour faciliter vos éventuels retours de fin de semaine

### LE CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

- ▶ La formation dite « de carrière » (du mardi 1<sup>er</sup> octobre 2014 à cpu-rant janvier 2015 = 247 heures 30

- ▶ La formation sur la dominante :

- soit gestion publique
- soit fiscalité des particuliers
- soit fiscalité des professionnels

(de courant janvier à fin avril 2015 = 237 heures)

## Evaluation des connaissances

L'évaluation comprend 5 épreuves obligatoires organisées sous forme de contrôles continus qui se décomposent en 3 épreuves écrites et 2 orales (dont une collective)

2 - Organisation du contrôle pour la promotion 2014/2015

- ➔ consulter le calendrier **F.O.-DGFIP** qui sera distribué en début de scolarité

Les contrôleurs stagiaires absents (ex : congé maladie) lors d'un contrôle doivent passer l'épreuve de remplacement correspondante ou à défaut à celle organisée en fin de scolarité sur l'ensemble du programme. Le programme sera identique à celui de l'épreuve remplacée. L'absence injustifiée entraînera l'attribution de la note de 0 sur 20 qui sera comptabilisée dans la moyenne

### "BINETTES"

**Une note de participation est attribuée à l'issue de la période d'enseignement théorique au vu des appréciations des chargés d'enseignement.**

**Aucun coefficient ne lui est attribué mais elle peut être décisive.**

**NE LA NÉGLIGEZ PAS !!**

## ÉPREUVES ORALES

Deux épreuves pendant la formation se dérouleront selon les modalités suivantes :

► **oral individuel** : Interrogation de 30 minutes maximum, avec une préparation de 15 minutes devant au moins deux examinateurs dont l'un d'eux est chargé d'enseignement.

► **oral collectif** : sensibilisation des stagiaires au travail en équipe. La composition de l'équipe sera déterminée par l'ENFiP et le sujet sera remis aux stagiaires quelques semaines avant l'épreuve.

### Epreuve de rattrapage

Les contrôleurs stagiaires, qui obtiendraient une moyenne inférieure à 10 sur 20, après prise en compte de la note de participation, se présenteront à l'épreuve écrite de rattrapage organisée avant la fin de scolarité, le 22 avril 2015.

## Admission et titularisation au titre de l'évaluation des acquis

A l'issue du cycle d'enseignement des contrôleurs stagiaires, une liste de classement unique par ordre de mérite est établie en totalisant :

► les notes attribuées aux différentes épreuves (la note de l'épreuve de rattrapage n'intervient pas pour le classement par ordre de mérite, elle est prise uniquement pour apprécier l'admission au cycle d'enseignement.)

► la note de participation «ex note binette» de 0 à 20, fixée en fonction

de la tenue, de l'assiduité et de la manière de servir.

### La commission pédagogique :

Une commission pédagogique présidée par le directeur de l'ENFiP, composée de l'ensemble des responsables des établissements de formation, se réunit à la fin de la période de formation professionnelle, pour formuler des propositions à la commission administrative paritaire (CAP N) chargée d'émettre un avis sur la titularisation des contrôleurs

des finances publiques stagiaires.

Les contrôleurs stagiaires ayant une moyenne inférieure à 10 seront le plus souvent admis à redoubler.

Toutefois, l'Administration peut, dans les cas extrêmes, prononcer le reversement en catégorie C ou le licenciement pur et simple.

## Les stages pratiques

La dernière partie du stage de formation s'effectuera dans les services de mai à fin août 2014 sous la forme d'un stage d'application.

Celui-ci sera suivi à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015 par un stage 1<sup>er</sup> métier dans la direction d'affectation.

### LIEU D'AFFECTATION

Ce stage constitue la phase d'application des enseignements théoriques.

C'est pourquoi la règle absolue est que les stagiaires accomplissent cette partie du stage uniquement à l'intérieur des services correspondants à la spécialisation qui leur a été enseignée à l'école.

Il se fait avec un moniteur, agent déjà expérimenté dans les services, pour tout l'aspect pratique des fonctions de contrôleur des Finances Publiques.

Des retours en établissement ou centres de formation (CIF/ACIF) sont prévus pendant le stage premier métier.

La liste des travaux à faire effectuer par le stagiaire et leur compte rendu sont mentionnés dans un carnet de stage tenu par le moniteur.

RETROUVEZ F.O.-DGFIP  
SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX



<https://www.facebook.com/fodgfip>



@fodgfip

**Stage de découverte :**  
du lundi 24 au vendredi 28  
novembre 2014.

**Stage d'application  
dans les services :**  
du mois de mai  
jusqu'à fin août 2015

**Stage premier métier :**  
du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 2015

# Rémunérations au 01/09/2014

<b>TRAITEMENT BRUT MENSUEL</b>	<p>► Pour les externes: rémunération à l'INM 321= 1486,32 euros bruts mensuels</p> <p>► La valeur mensuelle brute du point d'indice majoré est de 4,6303 euros depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2010. Les internes bénéficieront du reclassement dès le 1<sup>er</sup> septembre. (décret du 26/12/2006)</p>		
<b>PENSION CIVILE</b>	C'est la retenue pour la retraite, soit 9,14% du traitement brut. Sont également prélevés la CSG (7,5%) et la CRDS (0,5%) sur 98,25% du traitement brut, et la contribution exceptionnelle de solidarité au taux de 1% du traitement brut.		
<b>INDEMNITÉ MENSUELLE DE TECHNICITÉ (IMT)</b>	101,98 euros bruts mensuels il faut déduire 20% de prélèvements pour la pension civile		
<b>INDEMNITÉ DE RÉSIDENCE</b>	<p>► Noisy : (3% du traitement brut), 1 486,32 x 3 % = 44,59 euros</p> <p>► Lyon : 1% = 14,86€</p> <p>► Toulouse : 0 euros</p> <p>► Clermont : 0 euros Il n'y a pas d'indemnité de résidence.</p>		
<b>REMBOURSEMENT Travail/Domicile</b>	50% des 11/12èmes du prix d'un abonnement aux transports collectifs durant la formation théorique et le stage d'application		
<b>SUPPLÉMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT (SFT)</b>	<p>Il vous est alloué si vous avez des enfants à charge :</p> <p>1 enfant : 2,29 euros      2 enfants : 10,67 euros plus 3% de votre traitement brut</p> <p>3 enfants : 15,24 euros plus 8% de votre traitement brut</p> <p>4,57 euros plus 6% de votre traitement brut par enfant supplémentaire</p>		
<b>INDEMNITÉ FORFAITAIRE POUR TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES (IFTS)</b>	8,33% du traitement brut : 123,81 euros		
<b>PRIME DE RENDEMENT</b>	formation théorique	externes	non
		externes avec reprise partielle d'activité	83,33 euros mensuels bruts soit 1000 euros annuels bruts
		interne ex AAP ou ATP	258,30 euros mensuels bruts soit 3099,57 euros annuels bruts
		interne ex AA ou AT de 1 <sup>ère</sup> classe	251,71 euros mensuels bruts soit 3020,49 euros annuels bruts
		interne ex AA ou AT de 2 <sup>ème</sup> classe	248,41 euros mensuels bruts soit 2980,95 euros annuels bruts
	stage d'application	stage en Ile de France	188,14 euros mensuels bruts soit 2257 euros annuels bruts
		stage hors Ile de France	200,22 euros mensuels bruts soit 2402,59 euros annuels bruts
<b>ALLOCATION COMPLÉMENTAIRE DE FONCTION</b>	Durant le stage d'application uniquement	internes et externes	114,69€ mensuels brut soit 1376,25€ annuels brut
<b>INDEMNITÉ DE STAGE</b>	<p>Conformément à l'article 3 du décret 2006-781 du 3 juillet 2006, ne perçoivent les indemnités de stage que les élèves effectuant leur scolarité hors de leur résidence familiale ou administrative . L'arrêté du 3 juillet 2006 fixe ces indemnités à trois taux d'une valeur de 9,40 euros chacun le premier mois (de trente jours) , deux taux du deuxième au sixième mois et un taux du septième au douzième mois.</p> <p>Si vous vous trouvez en dehors de vos résidences familiales et administratives à la fois pour la formation théorique et le stage d'application, vous percevrez 5338 euros pour toute la durée de la formation. Si cela n'est le cas ni pour la formation théorique ni pour le stage d'application, vous percevrez 3102 euros. Enfin, si vous suivez le seul stage d'application hors de vos résidences familiale et administrative, vous percevrez 4794 euros. Vous pouvez recevoir cette somme par fraction égale chaque mois (linéaire) ou de manière dégressive.</p>		
	Stage théorique et d'application hors des résidences administrative et familiale	Stage théorique et d'application dans les résidences administrative ou familiale (1 taux par jour)	Stage théorique dans les résidences administrative ou familiale et stage d'application en dehors
	formation théorique : 846 euros en octobre, 564 euros de novembre à mars puis 282 euros en avril	formation théorique : 282 euros de octobre à mars puis rien en avril	formation théorique : 282 euros de octobre à mars puis rien en avril
	stage d'application : 282 euros de mai à septembre.	stage d'application : 282 euros de mai à septembre.	stage d'application : 846 euros en mai puis 564 euros de juin à septembre.



**FRAIS DE TRANSPORT**

► **internes et externes issus d'une administration :**

un aller simple en début de formation entre leur résidence familiale ou administrative et l'école

► **tous les stagiaires :**

un aller retour entre l'école et le lieu du stage de découverte et un aller entre l'école et le lieu des quatre premiers mois du stage d'application puis un aller pour rejoindre la résidence du cinquième et dernier mois de stage

Grades	Echelons	Cadence moyenne	Indices Majorés au 01/09/2014	Traitement Mensuel Brut au 01/09/2014
1 <sup>er</sup> grade :	1	1 an	321	1 486,32
	2	2 ans	323	1 495,58
	3	2 ans	325	1 504,84
	4	2 ans	334	1 546,52
	5	2 ans	345	1 597,45
	6	2 ans	358	1 657,64
Contrôleur de 2 <sup>ème</sup> classe	7	2 ans	371	1 717,84
	8	3 ans	384	1 778,03
	9	3 ans	400	1 852,12
	10	4 ans	420	1 944,72
	11	4 ans	443	2 051,22
	12	4 ans	466	2 157,72
	13		486	2 250,32

Grades	Echelons	Cadence moyenne	Indices Majorés au 01/09/2014	Traitement Mensuel Brut au 01/09/2014
2 <sup>ème</sup> grade :	1	1 an	327	1 486,32
	2	2 ans	332	1 495,58
	3	2 ans	340	1 504,84
	4	2 ans	348	1 546,52
	5	2 ans	361	1 597,45
	6	2 ans	375	1 657,64
Contrôleur de 1 <sup>ère</sup> classe	7	2 ans	390	1 717,84
	8	3 ans	405	1 778,03
	9	3 ans	425	1 852,12
	10	4 ans	445	1 944,72
	11	4 ans	468	2 051,22
	12	4 ans	491	2 157,72
	13		515	2 250,32

**FRAIS DE CHANGEMENT DE RÉSIDENCE**

► **internes et externes issus d'une administration :**

Frais de changement de résidence entre leur résidence administrative d'affectation précédant l'école et celle de leur affectation à l'issue de la formation

Grades	Echelons	Cadence moyenne	Indices Majorés au 01/09/2014	Traitement Mensuel Brut au 01/09/2014
3 <sup>ème</sup> grade :	1	1 an	365	1 690,02
	2	2 ans	380	1 759,47
	3	2 ans	395	1 828,93
	4	2 ans	410	1 898,38
	5	2 ans	428	1 981,72
	6	2 ans	449	2 078,96
Contrôleur Principal	7	3 ans	471	2 180,82
	8	3 ans	494	2 287,31
	9	3 ans	519	2 403,07
	10	3 ans	540	2 500,30
	11		562	2 602,17

# VOUS FAITES QUOI LE 19 NOVEMBRE ?

**L**e 19 novembre prochain vous serez appelés à élire vos représentants au conseil de promotion.

Présidée par le directeur de l'ENFiP ou son représentant, cette instance de concertation réunit le ou les directeurs d'établissement ou ses représentants, le ou les responsables de la scolarité, quatre enseignants ainsi que les représentants des stagiaires de la promotion.

Il est notamment consulté sur les questions pédagogiques relatives au contenu et au déroulement des scolarités et aux modalités d'évaluation de la formation.

il se réunit deux à trois fois par an.

**F.O.-DGFIP** présentera une liste de candidats composée de stagiaires d'origines diverses représentants les 3 établissements, interne ou externe, militants expérimentés ou sans appartenance syndicale.

C'est l'ensemble des stagiaires qui éliront 8 représentants et 8 suppléants, parmi les listes proposées.

Vous souhaitez être acteur de votre scolarité ? Défendre les droits des stagiaires de votre promotion ? Faire remonter les difficultés et trouver des solutions concrètes au bénéfice de l'ensemble de la promotion ?

**ALORS N'HÉSITEZ PAS  
À REJOINDRE F.O.-DGFIP  
ET À VOUS PORTER CANDIDAT.**

L'an dernier les représentants **F.O.-DGFIP** au conseil de promotion ont constamment relayés, avec l'appui et l'aide du syndicat national, les attentes de leurs collègues sur tous les aspects de la scolarité (enseignement, évaluation des connaissances, horaires, situations individuelles, déroulement des stages, matériel...) et ont ainsi contribué à faire évoluer la scolarité que vous allez suivre.

Ces améliorations, petites ou grandes, n'ont été possible que par l'engagement et la mobilisation de vos prédécesseurs.

Beaucoup reste encore à faire pour aboutir à une formation véritablement professionnelle qui soit plus que la juxtaposition des deux anciennes scolarités, qui se débarrasse de ses aspects les plus scolaires, qui prenne davantage en compte les aspects personnels et familiaux et qui vous permette d'acquérir toutes les compétences indispensables à l'exercice des missions qui vous seront confiées en tant que contrôleurs et au déroulement ou la poursuite de votre carrière.

### ALORS CETTE ANNÉE, POURQUOI PAS VOUS ?

Nom : .....

Prenom : .....

Etablissement : .....

Groupe : .....

Tel : .....

E-Mail : .....

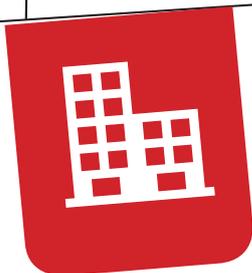
- Je souhaite être contacté par **F.O.-DGFIP**
- Je souhaite recevoir de l'information **F.O.-DGFIP**
- Je souhaite être candidat au conseil de promotion





Retrouvez toutes les informations F.O. sur les prestations d'action sociale, les congés, le temps de travail, les autorisations d'absence, la retraite...

**N'OUBLIEZ PAS DE VENIR LA CHERCHER SUR LE STAND**



LES FICHES PRATIQUES F.O.-DGFIP

## L'AIDE À L'INSTALLATION

Cette aide forfaitaire, non remboursable et soumise à conditions de ressources.

Elle est ouverte aux agents nouvellement affectés au sein des Ministères économique et financier ou qui changent de département après affectation à la suite d'une promotion de corps.

### ATTENTION

La demande doit répondre à une double condition :

- Être formulée dans un délai maximum de 2 ans à compter de l'entrée dans les services, à la fin de la période de formation initiale (théorique et pratique) et intervenir au plus tard 2 mois après la prise d'effet du bail.

La date d'arrivée de la demande, à la délégation départementale de l'action sociale du lieu de votre affectation fait foi pour l'appréciation du respect du délai.

- Si l'agent a pris un logement au cours de la période de formation (théorique ou pratique) et qu'il garde ce même logement une fois connue son affectation dans les services, il pourra formuler sa demande sans que ce délai de 2 mois après la signature du bail ne lui soit opposé, mais dans les 2 mois qui suivent la notification de l'affectation.

### MONTANT DE L'AIDE

Il varie suivant la commune de résidence (2 zones), de votre revenu fiscal de référence et suivant le type de logement loué (parc privé ou parc social).



**À ACTIONNER CHAQUE FOIS  
QUE VOUS AVEZ  
UNE IDÉE, UNE QUESTION  
OU POUR ÊTRE DÉFENDU**



**PRIORITÉ  
AUX AGENTS  
DES FINANCES  
PUBLIQUES**

**E-Mail : [contact@fo-dgfip.fr](mailto:contact@fo-dgfip.fr)**

**Tel : 01 47 70 91 69**

**Web : <http://www.fo-dgfip.fr>**